Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Note de réévaluation REV2018-06

Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2018 à 2023

(also available in English)

Le 13 avril 2018

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : Canada.ca/les-pesticides
hc.pmra.publications-arla.sc@canada.ca
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca

Canada

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2018-6F (publication imprimée)
H113-5/2018-6F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Contexte

Le présent document a pour but d'informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne à propos des travaux visant les réévaluations et les examens spéciaux prévus du 1er avril 2018 au 31 mars 2023 par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Ce plan de travail comprend toutes les réévaluations et tous les examens spéciaux en cours ainsi que les nouvelles réévaluations qui devraient être entreprises dans ce délai. Le présent document remplace le Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2015 à 2020 publié précédemment.

L'ARLA réglemente les pesticides au Canada principalement dans le but de protéger la santé de la population canadienne et son environnement. Un pesticide peut uniquement être vendu ou utilisé au Canada s'il a été homologué ou autrement permis en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'ARLA utilise une méthode d'évaluation des risques rigoureuse et fondée sur la science afin de garantir que le produit respecte les normes sanitaires et environnementales et a de la valeur.

Dans le cadre des activités postérieures à la mise en marché prévues par le programme, les pesticides homologués sont réévalués de façon cyclique au moyen de techniques d'évaluation modernes et de renseignements scientifiques à jour. De plus, les pesticides peuvent être réévalués en raison de changements aux renseignements requis ou aux procédures utilisées par l'ARLA pour déterminer si les pesticides sont conformes aux normes établies en matière de santé et d'environnement et s'ils ont de la valeur. Un examen spécial peut aussi être entrepris à tout moment lorsqu'il y a un motif raisonnable de croire que les risques sanitaires ou environnementaux découlant de l'utilisation d'un pesticide, ou sa valeur, ne sont plus acceptables. L'examen spécial est différent de la réévaluation parce qu'il sert à étudier seulement certains aspects particuliers d'un pesticide.

L'ARLA publie toutes les décisions proposées après la mise en marché des produits à des fins de consultation publique. À la suite de la consultation, l'ARLA examine les commentaires et les renseignements soumis par le public et d'autres intervenants de rendre une décision finale. Les intervenants sont invités à prendre connaissance des consultations à venir, ainsi que des annonces de réévaluation ou d'examen spécial, au sujet des principes actifs. Tous les documents publiés relatifs aux réévaluations et aux examens spéciaux sont affichés dans la partie consacrée aux pesticides et à la lutte antiparasitaire du site Web Canada.ca.

Le présent plan quinquennal pourrait changer en fonction de la charge de travail ou de questions émergentes exigeant des mesures prioritaires; c'est pourquoi, même si ce plan de travail sera mis à jour sur une base annuelle, les intervenants intéressés peuvent consulter le Registre public de l'ARLA au cours de l'année afin de prendre connaissance de l'annonce des nouvelles réévaluations et des nouveaux examens spéciaux, ainsi que de la publication des décisions proposées et finales.

Plan de travail des réévaluations en cours

Lors de l'élaboration du plan de travail, l'ARLA a adopté une approche fondée sur les risques afin d'établir l'ordre de priorité des réévaluations et des examens spéciaux pour lesquels des risques potentiels ont été relevés. Les réévaluations des principes actifs de pesticides plus anciens homologués avant 1995, ainsi que les examens spéciaux entrepris en 2013, ont été retenus comme prioritaires afin d'être achevés d'ici à 2020. Les dates de publication prévues qui sont indiquées dans le plan de travail représentent l'information la plus à jour sur l'état d'avancement de chaque réévaluation ou examen spécial. Le plan de travail pour les examens postérieurs à la mise sur le marché des principes actifs de pesticides homologués avant 1995, les réévaluations cycliques des principes actifs et les examens spéciaux est décrit dans les tableaux 1 à 6.

L'ARLA effectue actuellement plusieurs examens postérieurs à la mise sur le marché de pesticides de la classe des néonicotinoïdes, soit l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame. Ces trois principes actifs font l'objet d'une réévaluation globale ainsi que de réévaluations ciblées distinctes portant spécifiquement sur leurs effets chez les insectes pollinisateurs. En plus des réévaluations, les trois substances chimiques sont en cours d'examen spécial relativement à leurs effets sur l'abeille des courges. Deux autres examens spéciaux ont aussi été entrepris pour la clothianidine et le thiaméthoxame en lien avec leurs effets sur les organismes aquatiques. Le plan de travail combiné pour les examens après la mise en marché des néonicotinoïdes est présenté aux tableaux 7 et 8.

Tableau 1 Date prévue de la consultation publique sur les principes actifs homologués avant 1995

Nom du principe actif	Date de consultation
Chlorothalonil (peintures, revêtements et utilisations apparentées)	Décembre 2019
Chlorpyrifos	Décembre 2019
Dazomet (peintures, revêtements et utilisations apparentées)	Décembre 2019
Folpet (peintures, revêtements et utilisations apparentées)	Septembre 2018
Butoxyde de pipéronyle	Septembre 2018
Pyréthrine	Août 2019
Strychnine	Août 2018
Triforine	Mars 2019
Zirame (peintures, revêtements et utilisations apparentées)	Décembre 2019

Tableau 2 Date prévue de la décision finale pour les principes actifs homologués avant 1995

Nom du principe actif	Date de la décision finale
2,4-DB	Mars 2020
2,4-DB (2-éthylhexyl)ester	Mars 2020
Acéphate	Octobre 2018
Bromure de sodium	Mars 2019
Captane	Mai 2018
Chloropicrine	Septembre 2018

Nom du principe actif	Date de la décision finale
Chlorothalonil	Mai 2018
Cyperméthrine	Mai 2018
Dazomet	Mars 2019
Deltaméthrine	Juin 2018
Dichlorvos	Septembre 2019
Éthéphon	Décembre 2019
Ferbame	Août 2018
Folpet	Décembre 2019
Iprodione	Juin 2018
Linuron	Décembre 2019
Mancozèbe	Juin 2018
Métam-potassium	Octobre 2018
Métam-sodium	Octobre 2018
Métirame	Juin 2018
N-octylbicycloheptènedicarboximide	Juin 2019
Perméthrine	Juin 2019
Phosmet	Décembre 2018
Thiophanate-méthyl	Décembre 2018
Thirame	Août 2018
Zirame	Août 2018

Tableau 3 Date prévue de la consultation publique sur la réévaluation cyclique des principes actifs

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date
Méthylol-1 diméthyl-5,5 hydantoïne ou méthylol-3 diméthyl-5,5 hydantoïne	1	Août 2019
1,3-bis(hydroxyméthyl)-5,5-diméthylhydantoïne	1	Août 2019
Abamectine	1	Juillet 2019
Azoxystrobine	1	Novembre 2019
Chlorimuron-éthyl	1	Juin 2018
Clodinafop-propargyle	1	Juin 2018
Cuivre (présent sous forme de thiocyanate de cuivre)	2	Août 2018
Cymoxanil	1	Novembre 2019
Cyprodinil	1	Avril 2019
Cyromazine	1	Juin 2019
Difénoconazole	2	Juin 2019
Diféthialone	3	Février 2019
Diméthomorphe	1	Mars 2019
Hydroxychlorure de dodécylguanidine	1	Septembre 2019
Fenhexamide	1	Octobre 2019
Sulfate ferreux	3	Mars 2019

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date
Florasulam	1	Janvier 2020
Flucarbazone (présent sous forme de sodium de flucarbazone)	1	Mars 2020
Flufénacet	1	Décembre 2019
Fomésafène	1	Juillet 2018
Isoxaflutole	1	Mai 2019
Krésoxim-méthyl	1	Avril 2019
Essences minérales	1	Juin 2019
Pyriproxyfène	1	Juillet 2019
Quizalofop-p-éthyl	1	Juin 2019
Kinoprène (isomère S)	1	Décembre 2019
S-métolachlore et énantiomère R	1	Mars 2020
Omadine de sodium (peintures, revêtements et utilisations apparentées)	1	Décembre 2019
Spinosad	1	Janvier 2020
Souche K61 de *Streptomyces griseoviridis*	3	Décembre 2018
Tébuconazole	2	Novembre 2018
Tébufénozide	1	Février 2019
Triticonazole	1	Juillet 2020
Uniconazole-P	2	Août 2019
Zoxamide	1	Mai 2020
d-*cis,trans* alléthrine	Réévaluations récemment commencées par l'ARLA. En ce moment, l'ARLA examine les principes actifs pour déterminer la catégorie de réévaluation. La prochaine mise à jour de ce plan de travail indiquera la date anticipée de la consultation publique pour ces principes actifs.	
p-menthane-3,8-diol		
Trinexapac-éthyl		

Tableau 4 Date prévue de la décision finale de réévaluation cyclique des principes actifs

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date
Acétate de (*Z,Z*)-3,13-octadécadiényle	3	Mars 2019
Acide acétique	3	Mai 2018
Aminoéthoxyvinylglycine	3	Juin 2018
Azadirachtine	3	Mars 2019
Essence de camphre	3	Juillet 2019
Souche CMGv4 du virus de la granulose de *Cydia pomonella*	3	Mars 2019
Cyfluthrine	1	Septembre 2018
Diflufenzopyr (présent sous forme de sel sodique)	3	Avril 2018
Alcool éthylique	3	Novembre 2018
Essence d'eucalyptus	3	Juillet 2019
Fluroxypyr (présent sous forme d'ester 1-méthylheptyl)	3	Janvier 2019

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date
Fosétyl-al	1	Septembre 2019
Peroxyde d'hydrogène	3	Avril 2018
Fer (présent sous forme de phosphate de fer)	3	Juillet 2018
Alcool isopropylique	3	Mai 2018
Lambda-cyhalothrine	1	Mars 2019
Essence d'agrumes	3	Juillet 2019
Anthranilate de méthyle	3	Février 2019
Essence de poivre noir	3	Juin 2019
Essence de géranium	3	Juillet 2019
Acide peracétique	3	Avril 2018
Essence d'aiguille de pin	3	Juillet 2019
Pipérine	3	Juin 2019
Pyridabène	1	Septembre 2018
Huile de soja	3	Janvier 2019
Souche Krl-Ag2 de *Trichoderma harzanium*	3	Mai 2019
Zinc (présent sous forme d'oxyde zinc)	3	Août 2018

Tableau 5 Date prévue de la consultation publique sur les examens spéciaux

Nom du principe actif	Date
Atrazine	Novembre 2019
Bromoxynil	Janvier 2019
Diodofon	Décembre 2019
Linuron	Février 2020
Naled	Novembre 2018
Naled	Novembre 2018
Pentachlorophénol	Septembre 2018
Pymétrozine	Décembre 2019
Tétrachlorvinphos	Septembre 2018

Tableau 6 Date prévue de la décision finale des examens spéciaux

Nom du principe actif	Date
Acéphate	Janvier 2019
Dichlorvos	Novembre 2019
Fluopicolide	Mars 2019
Hexazinone	Octobre 2018

Tableau 7 Date prévue de la consultation publique sur les principes actifs néonicotinoïdes

Nom du principe actif	Date
Clothianidine (réévaluation globale)	Décembre 2019
Clothianidine (examen spécial axé les invertébrés aquatiques)	Juillet 2018

Clothianidine (examen spécial axé sur l'abeille des courges)	Décembre 2018
Imidaclopride (réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs)	Mai 2018
Imidaclopride (examen spécial axé sur l'abeille des courges)	Décembre 2018
Thiaméthoxame (réévaluation globale)	Décembre 2019
Thiaméthoxame (examen spécial axé sur les invertébrés aquatiques)	Juillet 2018
Thiaméthoxame (examen spécial axé sur l'abeille des courges)	Décembre 2018

Tableau 8 Date prévue de la décision finale sur les principes actifs néonicotinoïdes

Nom du principe actif	Date
Clothianidine (réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs)	Décembre 2018
Imidaclopride (réévaluation globale)	Décembre 2018
Thiaméthoxame (réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs)	Décembre 2018

Annonce des nouvelles réévaluations

La date du début de la réévaluation d'un principe actif en particulier dépend en général de la date de son homologation initiale ou de la date de la dernière réévaluation effectuée. Le tableau 9 présente une liste complète de toutes les réévaluations prévues entre avril 2018 et mars 2023. Lorsque ces réévaluations seront entreprises, un avis à cet effet sera affiché dans le Registre public de l'ARLA.

Tableau 9 Annonces de réévaluations entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2023

Principe actif
2018-2019
Acétate de (*E,Z*)-3,13-octadécadiényle
Acétamipride
DEET et toluamides actifs connexes
Fenbuconazole
Picolinafène
Propétamphos
Pymétrozine
Pyraclostrobine
2019-2020
Acétate de (*E,Z*)-9-octadécadiényle
Acétate de (*Z*)-9-dodécényle
(*Z*)-tricos-9-ène
1-dodécanol
1-tétradécanol
4,5-dichloro-2-(*n*-octyl)-3(2*H*)-isothiazolone
Ancymidole
Boscalide
Poudre de semences de moutarde blanche (*Brassica hirta*)

Principe actif
Codlélure
Farine de gluten de maïs
Sang séché
Famoxadone
Fénamidone
Fluazinam
Foramsulfuron
Imiprothrine
Iodosulfuron-méthyl-sodium
Mécoprop, isomère P (présent sous forme d'acide)
Bromure de méthyle
Ester éthylique de l'acide octadéc -9-énoïque
Ester méthylique de l'acide octadéc -9-énoïque
Pralléthrine
Alpha-oléfinesulfonate de sodium
Trifloxystrobine
2020-2021
1,2-dibromo-2,4-dicyanobutane
Oxy-10,10' bis(phénoxarsine)
1-méthylcyclopropène
2-bromo-4 hydroxyacétophénone
4-nitro-3-(trifluorométhyl)phénol (sel de sodium)
Chlore disponible sous forme d'hypochlorite de lithium
Souche MBI600 de *Bacillus subtilis*
Bensulide
Bifénazate
Capsaïcine
Souche PFC2139 de *Chondrostereum purpureum*
Cuivre (présent sous forme d'oxyde de cuivre, d'oxyde cuivrique et de cuivre métallique)
Coumaphos
Daminozide
Étofenprox
Hydraméthylnone
Ipconazole
Kaolin
Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)
Mécoprop-P (présent sous forme de sel de potassium)
Mésotrione
Méthoxyfénozide
Méthylnonylcétone

Principe actif
Niclosamide
Phorate
Sels de potassium d'acides gras
Capsaïcinoïdes apparentés
Aérogel de silice
Dioxyde de silicium (présent sous forme de terre de diatomées) - fossiles d'eau douce
Dioxyde de silicium (présent sous forme de terre de diatomées à 100 %) - fossiles d'eau salée
Soufre
Tépraloxydime
Tétrachlorvinphos
Sels de triéthanolamine d'acides gras
2021-2022
Chlorure de 1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza -1-azoniaadamatane (isomère cis)
2-(hydroxyméthyl)-2-nitro-1,3-propanediol
2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one
4-CPA (acide 4-chlorophénoxyacétique)
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one
6-benzylaminopurine
Aminopyralide
Chlore disponible sous forme d'hypochlorite de calcium
Chlore disponible sous forme de dichloro-s-triazinetrione de sodium
Chlore disponible sous forme d'hypochlorite de sodium
Chlore disponible sous forme de trichloro-s-triazinetrione
Bacillus sphaericus
Métaborate de baryum monohydraté
Bis(trichlorométhyl)sulfone
Brodifacoum
Bromacil
Bromadiolone
Bronopol
Dioxyde de carbone gazeux
Chlorophacinone
Cyazofamide
Dichlobénil
Diflubenzuron
Diphacinone (présent sous forme libre ou de sel de sodium)
Cyanodithioimidocarbonate disodique
Acide formique
Acide gibbérellique

Principe actif
Gibbérelline A4A7
Dioxyde de carbone liquide
Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diglycolamine)
Bis(thiocyanate) de méthylène
Métribuzine
Virus de la polyédrose nucléaire de la chenille à houppes de Douglas
Paraquat
Pinoxadène
Butènes polymérisés
Bicarbonate de potassium
Prohexadione-calcium
Solide à base d'œuf entier putrescent
Pyriméthanil
Hypochlorite de sodium
Fluoroacétate de sodium
Spirodiclofène
Terbacil
Topramézone
Trichloro-s-triazinétrione
Triclopyr (présent sous forme d'ester butoxyéthylique)
Verbénone
Warfarine (présent sous forme libre ou de sel de sodium)
2022-2023
2,2'-(1-méthyltriméthylènedioxy)bis(4-méthyl-1,3,2-dioxaborinane)
Oxy-2,2-bis(4,4,6-triméthyl-1,3,2-dioxaborinane)
Acifluorfène (présent sous forme de sel de sodium)
Agrobacterium radiobacter
Carbendazime
Carfentrazone-éthyl
Isocinchoméronate de di-*n*-propyle
Diphénylamine
Endothal
Endothal (présent sous forme de sel de mono(*N*,*N*-diméthylalkylamine)
Étridiazole
Tau-fluvalinate
Huile de graines de soja méthylée
Naled
Natamycine
Virus de la polyédrose nucléaire du *Neodiprion abietis*
Novaluron

Principe actif
Octénol
Oxadiazon
Oxyfluorfène
Souche C9-1 de *Pantoea agglomerans*
Souche E325 (NRRL B-21856) de *Pantoea agglomerans*
Prothioconazole
Pyrasulfotole
Chlorure de sodium
Cyanure de sodium
Spiromésifène
Fluorure de sulfuryle